

Canton de Berne
Commune mixte de NODS
Plan de Quartier "LES COLISSES DU BAS"

"BISON RANCH"

Diversification et valorisation du
positionnement agrotouristique

Septembre 2012

I Liminaires

Les
'Colisses du Bas' /
"Bison Ranch"

Le domaine 'les Colisses du Bas' – "Bison Ranch" - est une exploitation agropastorale traditionnelle de la chaîne de Chasseral avec, depuis 1993, une auberge et un gîte de montagne.

Avec l'élevage d'un petit cheptel de bisons des plaines nord-américaines depuis le début des années 90, le domaine du "Bison Ranch" tend vers une diversification et une valorisation de l'exploitation dans une démarche agrotouristique.

Ainsi, à l'accueil d'une clientèle de randonneurs s'est ajouté l'accueil de familles pour découvrir ces animaux impressionnants puis, avec l'installation d'un parcours 'sport-nature' dans la cime des arbres depuis le début des années 2000, en plus des familles, l'accueil de jeunes gens ouverts aux sports acrobatiques et à l'escalade arboricoles.

Ainsi, en presque vingt ans, les activités de l'exploitation agropastorale du "Bison Ranch" se sont, d'une part, valorisées avec une diversification telle qu'elle est régulièrement préconisée par la politique agricole fédérale et, d'autre part, ont favorablement été orientées vers des activités complémentaires agrotouristiques.

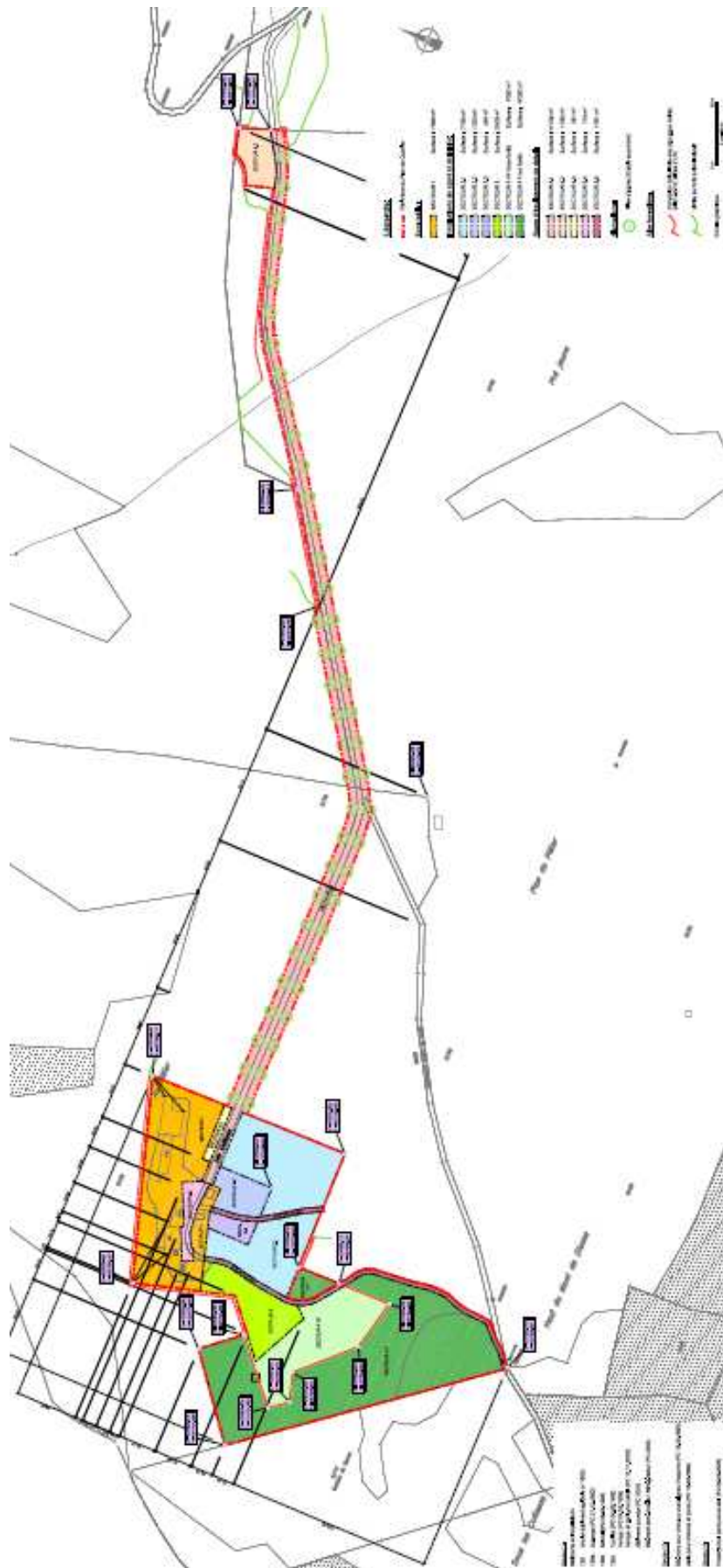
Plan de Quartier

Ce long travail, cet engagement patient et l'énergie dépensée pour le développement du domaine ont été appréciés à l'échelle régionale (*le site est cartographié dans les documents de l'ARJB de la Conception Régionale des Transports et de l'Urbanisation –CRTU- du Jura Bernois en regard des 'zones d'activités touristiques d'importance régionale'*) et couronnés, en début d'année 2012, par l'édiction d'un Plan de Quartier spécifique, garant :

- du maintien et de la valorisation de l'activité agropastorale,
- de la continuité de l'activité agrotouristique (auberge, gîte et activités) par l'accueil et la présentation aux visiteurs d'animaux d'élevage, le développement d'activités sportives et le confortement de l'hébergement de loisirs.

La mise en zone à bâtir du domaine des 'Colisses du Bas' correspond ainsi à une logique de développement en regard du droit de l'aménagement du territoire.

Plan de Quartier
'Les Colisses du
Bas'



II Usages et restrictions agropastorales / agrotouristiques stipulés par le Plan de Quartier

Nature de l'affectation	<p>L'ensemble du domaine 'les Colisses du Bas' est destiné au maintien et à la valorisation d'une activité agropastorale et d'une activité agrotouristique (<i>soit l'intégration d'une activité d'accueil touristique dans une exploitation agricole</i>).</p> <p>Le Règlement de Quartier énonce précisément les activités tolérées et leurs limitations, soit synthétiquement :</p>
Usages agropastoraux	<p>Sont autorisées, sous réserve que celles-ci restent à l'échelle d'une exploitation familiale et ne prennent pas des dimensions semi-industrielles ou industrielles, toutes les activités, tant agropastorales qu'agrotouristiques, liées à l'exploitation du domaine, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la production de produits de la terre ; ▪ l'exploitation sylvicole ; ▪ la conduite et l'entretien de vergers ; ▪ la pâture ; ▪ l'élevage bovin ; ▪ l'élevage équin et les activités liées à la pratique de l'équitation sportive ou de loisirs ; ▪ l'élevage caprin et ovin ; ▪ l'apiculture ; ▪ et de façon générale, l'élevage cunicole, colombophile, de petits animaux de basse-cour et de la ferme ou de tout autre 'animal de démonstration' de type 'mini zoo'.
Limitations des activités agropastorales	<p>Les activités agropastorales de type semi-intensives ou intensives sont proscrites, c'est-à-dire que le cheptel en élevage et en estivage est limité dans les conditions prescrites au Règlement de Quartier, tout en respectant la réglementation agricole en vigueur, par contre, le domaine étant situé dans un environnement naturel particulier en regard de l'avifaune (<i>grands tétras, gélinoxes et chouettes de Tengmalm en particulier</i>) et, de plus, avec l'accueil d'un public familial comptant de nombreux jeunes enfants, il est interdit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'élever, de détenir ou de présenter des canidés de combat ou de chasse, et de façon générale tout animal dangereux ; ▪ d'accueillir une 'pension' pour canidés et / ou félinés ; ▪ d'organiser des rencontres, concours, expositions ou tout autre évènement rassemblant des félinés.

**Usages
agrotouristiques**

Sont seules autorisées au Règlement de Quartier, sous réserve que celles-ci restent à l'échelle d'une exploitation familiale et ne prennent pas des dimensions de parc d'attractions ou de loisirs de masse, toutes les activités, tant agropastorales qu'agrotouristiques, liées à l'activité du domaine, soit :

- la restauration de type 'métairie' ;
- un gîte rural saisonnier pour groupes ;
- l'accueil de cavaliers et de leurs montures ;
- la présentation d'animaux ;
- des paddocks, manèges et carrés de sable pour l'équitation ;
- des jeux d'enfants ;
- la pratique ludique de sports tels que le tir à l'arc, les jeux de boules,...
- des parcours ludiques sportifs et acrobatiques de type 'acrobranche' en forêt, ...
- l'organisation d'évènements sportifs tels que concours de bucheronnage ou courses de chiens d'attelage/de traineau, courses d'attelage, concours d'équitation, ...

**Restrictions
des usages
agrotouristiques**

La tenue de petits concerts, limités à trois évènements annuels (*sur une durée de deux jours maximum*), en plein air, n'est autorisée que dans les environs très immédiats de l'auberge, du 14 juillet au 1^{er} octobre.

Les parcours, épreuves ou compétitions sportifs suivants sont interdits :

- sports mécaniques tels que moto cross, quad, auto cross, ...
- cyclocross ou VTT hors des chemins,
- les loisirs de modélisme terrestre ou aérien,
- tous les sports s'exerçant avec des armes à feu ou à air comprimé.

III Opportunités

Situation et offre touristiques

Le "Bison Ranch", plus spécifiquement le parcours d'acrobranche 'Forest Jump' avec le pôle touristique des Prés d'Orvin, jouissent d'une situation centrale et privilégiée à l'échelle de la région Jura bernois - Bienne - Seeland.

Un site unique pour la région avec une offre touristique variée et proposée tout au long de l'année.

D'autres parcours d'acrobranche existent dans le Canton (*Berne - Dählözl, et plusieurs sites dans les Alpes*) et dans l'arc jurassien (*Balmberg-So- ; Rebeuvelier-Ju- ; La Chaux de Fonds-Ne- ; Sainte Croix-Vd-*), mais sans bénéficier de la palette 'tourisme-loisirs-nature' du Chasseral.

Au même titre, l'élevage de bisons en Suisse, s'il s'est développé ces 20 dernières années, n'en demeure pas moins une attraction encore assez rare et dispersée à l'échelle de la Suisse romande par exemple (*Colovrex-Ge- ; Suchy-Vd- ; Vallorbe-Vd- ; Avenches-Vd- ; Boncourt-Ju-*). Là encore, le "Bison Ranch" jouit d'une excellente situation couplée à une offre touristique qu'aucun autre élevage ne possède.

Offre agrotouristique et sportive

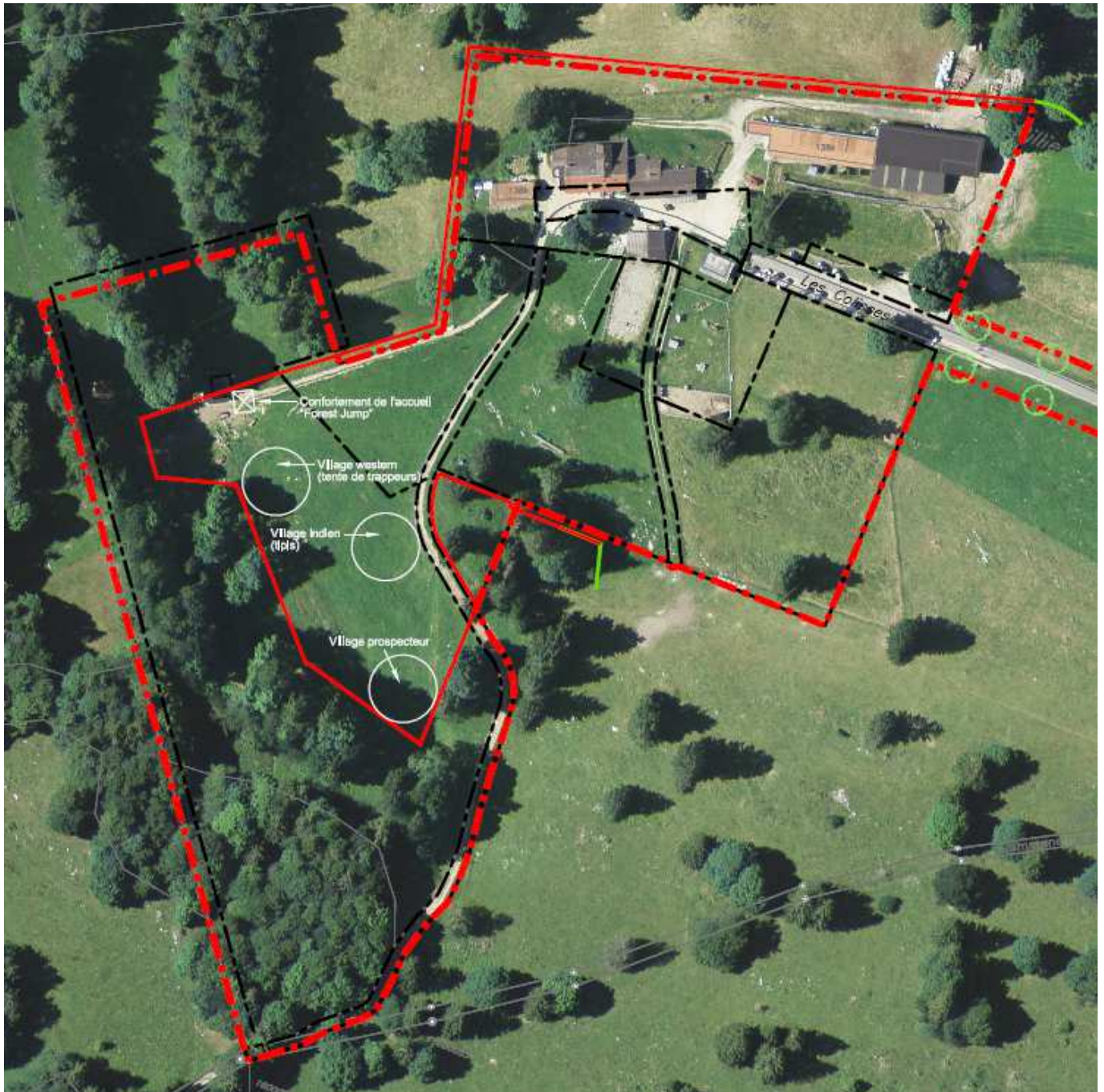
La mise en œuvre du Plan de Quartier 'les Colisses du Bas' n'initie pas, en soit, l'opportunité d'un développement agrotouristique et sportif bien au-delà de l'offre actuelle ; les secteurs de sport et loisirs étant, au Plan de Quartier, mimétiquement calées sur ce que nous connaissons aujourd'hui sur le site. Par contre, il permet de **conforter l'offre d'hébergement de plein air et de loisirs** au contact des installations du 'Forest Jump'.

Développement de l'offre

Et c'est bien dans cette perspective que le domaine va tendre ces prochaines années avec l'installation de petites structures d'hébergement permettant, dans des typologies différenciées, d'accueillir une clientèle qui soit aussi variée que possible, une clientèle à la recherche d'émotions et de découvertes mais aussi, prête à se contenter d'un confort tout relatif en vivant dans un cadre aux préceptes définis de façon pragmatiquement environnementaliste.







Esquisse

Trois entités spécifiques sont imaginées pour prendre place à l'intérieur du secteur dévolu à cette activité dans le cadre du Plan de Quartier. Trois identités particulières seront déclinées avec par contre, une même philosophie de contact et de respect du cycle de la nature et plus spécifiquement celui de l'eau :

- récupération de l'eau de pluie et de rosé pour cuisine, vaisselle et douches
- assainissement par phytofiltration

Par ailleurs, des équipements sommaires permettront toutefois des petits chauffages d'appoint dans les éléments d'hébergement.

**Développement à
moyen terme**

D'autres idées sont sur le point de germer mais, comme tout ce qui a été réalisé au domaine du Bison Ranch, les seuls moyens du propriétaire-exploitant ont des limites qui contraignent chaque réalisation dans le temps.

Aussi, d'ici que de nouvelles ressources alimentent la continuité du développement du domaine et que, les Chambres fédérales 'allègent' la loi sur les forêts (*comme cela est en train de se faire avec l'éventualité de la sortie des pâturages boisés de la loi sur la forêt*), des réalisations comme un 'Trees Hôtel' pourront alors voir le jour !



